

REMBOURSEMENT DU CONGÉ
DE PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Référence : PPF412

Téléphone : 05 56 11 33 70

DEMANDE DE REMBOURSEMENT CONGÉ DE PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

à adresser par voie postale à :

Caisse des Dépôts

Direction de la gestion - Unité des fonds de compensation - RCP
6 place des Citernes - 33059 Bordeaux Cedex

- Joindre impérativement les imprimés P2 et P3 -

EMPLOYEUR

P 1

Numéro SIRET :

Nom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

DEMANDE DE REMBOURSEMENT ÉTABLIE AU TITRE DU ^{er} (ème) TRIMESTRE

(Trimestre dans lequel s'inscrit le congé. En cas de chevauchement entre 2 trimestres ou en cas de fractionnement du congé, porter l'agent sur le trimestre de la fin du congé.)

CODE PRESTATION	CODE STATUT	NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES	TOTAL DES DEPENSES EMPLOYEUR	MONTANT TOTAL À REMBOURSER
RCP	T	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 150px;" type="text"/> , <input style="width: 30px;" type="text"/>	<input style="width: 150px;" type="text"/> , <input style="width: 30px;" type="text"/>

Nom de votre trésorerie :

(Joindre un RIB)

<p>L'employeur certifie les informations sus-indiquées, ainsi que celle des états annexes, conformes aux sommes ordonnancées.</p> <p>Établi le : par :</p>	<p>Signature du responsable</p>	<p>Cachet de l'employeur</p>
--	---------------------------------	------------------------------

NOTICE IMPRIMÉ P1

Le décret n°2021-574 du 10 mai 2021 met en place l'allongement et l'obligation de prise d'une partie du congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

Le décret 2002-1301 du 25 octobre 2002 précise les modalités de remboursement des rémunérations servies à l'occasion du congé de paternité et d'accueil de l'enfant aux fonctionnaires, prévues par la loi n°2001-1246 du 21 décembre 2001, articles 55 et 56.

Afin d'éviter tout retard dans le traitement de vos demandes, vous devez renseigner impérativement les rubriques de l'imprimé P1 de la manière suivante (tous les champs doivent être complétés) :

Cadre 1 : Identification de l'employeur

Indiquer obligatoirement le n° de SIRET (14 caractères) et renseigner les autres rubriques d'identification.

Attention : Le RCP prend en charge les opérations de remboursement des rémunérations lorsque celles-ci sont versées par des employeurs autres que l'Etat (collectivités locales, établissements relevant de la fonction publique hospitalière, établissements publics de l'Etat à caractère administratif et établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Les rémunérations servies à ses agents par l'Etat lui-même (administrations centrales et services déconcentrés mais également personnels affectés dans les établissements publics lorsqu'ils sont rémunérés et gérés par les administrations de l'Etat) ne relèvent pas du champ d'application du RCP et font l'objet d'un remboursement par un circuit distinct.

En cas de détachement, le champ d'application du RCP est déterminé en fonction de la nature de l'employeur qui verse les rémunérations au titre du congé de paternité et non en fonction de la fonction publique de rattachement du fonctionnaire et, par voie de conséquence, du régime de retraite auquel il est affilié.

Cadre 2 : Trimestre civil concerné

Indiquer obligatoirement le numéro du trimestre et le millésime (ex

1

^{er(ème)} trimestre

2	0	2	4
---	---	---	---

).

Etablir un dossier par trimestre : regrouper sur une seule demande les agents relevant du même trimestre.

Cadre 3 : Nombre de bénéficiaires, dépenses employeur et montant à rembourser

Nombre total de bénéficiaires :

→ Totaliser le nombre de bénéficiaires de l'imprimé P2

Total des dépenses employeur :

→ Totaliser les dépenses employeur de l'imprimé P2

Montant total à rembourser :

→ Totaliser les montants à rembourser de l'imprimé P2

Cadre 4 : Trésorerie

Indiquer le nom de votre trésorerie (joindre un RIB).

Cadre 5 : Authentification du document

Certifier la demande de remboursement par l'apposition du cachet de l'employeur et signature de son responsable.

Plus d'informations sur : [politiques-sociales.caissedesdepots.fr/RCOPA](https://www.caissedesdepots.fr/RCOPA)

Les informations recueillies via le présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Caisse des Dépôts, sise au 56 rue de Lille, 75007 Paris, en sa qualité de responsable de traitement. Ce traitement a pour finalités : Collecter les informations nécessaires au paiement et au recouvrement des prestations ; Vérifier l'éligibilité des demandes au versement des prestations ; Payer les organismes bénéficiaires. Pour plus d'information sur la gestion des données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez-vous référer à notre [politique de protection des données](#).